

N° CCAS-D.2023.04

**Centre Communal d'Action Sociale
de la Commune de Montigny-lès-Cormeilles**



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil d'administration

CCAS-D.2023.04 - Signature d'un contrat de vente pour l'organisation d'un spectacle pour le Banquet de Noël des seniors.

Le Président du CCAS de la commune de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20-20 du Conseil d'administration du CCAS en date du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU les propositions de contrats recueillies,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire concernant l'organisation d'un spectacle, à entrée gratuite, pour les retraités de la ville, dans le cadre du banquet de Noël des seniors organisé le samedi 16 décembre 2023,

DECIDE de signer le contrat de vente avec la SARL LA PIERRE BRUTE, sise 11-13 avenue de la division Leclerc, à CACHAN (94230), représentée par Monsieur Jean-Paul BAZIN, en sa qualité de Président Directeur Général, pour l'organisation d'un spectacle, à entrée gratuite, pour les retraités de la ville, dans le cadre du banquet de Noël des seniors organisé le samedi 16 décembre 2023,

PRECISE que la dépense d'un montant de 2600 € TTC (deux mille six cents euros) est inscrite au budget de l'année 2022 :

- gestionnaire RE, sous fonction 4212, article 6234

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 27 octobre 2023.

Mis en ligne sur le
site internet de la
ville le 13/11/2023

Le Président du CCAS

Jean-Noël CARPENTIER

